



CONSEIL COMMUNAL

Extrait du procès-verbal du conseil communal de Puidoux

Séance du 16 décembre 2021

Présidence : M. Jean-Marc Mocellin

LE CONSEIL COMMUNAL DE PUIDOUX

Vu le préavis municipal no 10/2021 du 16 novembre 2021 concernant la fixation du plafond d'endettement et de cautionnements ou autres formes de garanties pour la législature 2021-2026 et autorisation générale pour la reconduction des emprunts pour la législature 2021-2026 ;

Ouï le rapport de la Commission de gestion ;

Vu que l'objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

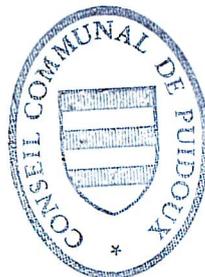
Pour la durée de la législature, soit du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2026 de fixer :

1. Le Plafond d'emprunts (brut) : **CHF 40'000'000.00**
2. Le Plafond de cautionnements de : **CHF 20'000'000.00**
3. Autorisation générale pour la reconduction d'emprunt

APPROUVE PAR LE CONSEIL COMMUNAL

Le Président

Jean-Marc Mocellin



La Secrétaire

Laurane Morerod